

15^c.

Journal du Lot

15^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départements	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
" 2 ^e page	2 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La crise gouvernementale allemande: l'introuvable ministre. — Autour des préparatifs militaires du Reich. — Les négociations économiques franco-allemandes: la guerre de tarifs est ouverte. — La Conférence financière interalliée: un accord de principe est réalisé.

L'Allemagne continue à se débattre dans le chaos politique: la crise gouvernementale, ouverte bien avant les élections du 7 décembre, se prolonge sans qu'on puisse entrevoir un dénouement.

En vain, le chancelier Marx a-t-il échafaudé des combinaisons sans cesse plus ingénieuses: chacune d'elles, à l'instant même d'aboutir, s'est écroulée avec la rapidité d'un château de cartes.

Un moment, la confusion fut telle que certains esprits allèrent jusqu'à préconiser l'ajournement sine die du Reichstag et la constitution d'un Comité de surveillance, en attendant l'avènement d'un ministère quelconque.

D'autres n'hésitèrent pas à suggérer une nouvelle dissolution du Reichstag et un second appel au pays.

De telles propositions rendent manifeste le complet désarroi des partis politiques allemands.

Rarement, en effet, on vit ce spectacle de partis politiques ne parvenant pas à s'organiser, à élaborer un programme susceptible de rallier une majorité quelconque.

Le ministre des finances, M. Luther, qui a fait échouer, à l'ultime moment, la dernière combinaison de M. Marx, sera-t-il plus heureux que celui-ci et ses tentatives connaîtront-elles le succès?

Succès éphémère sans doute, à supposer qu'il réussisse, car, en l'état actuel de composition du Reichstag un gouvernement quelconque a bien peu de chances de se maintenir longtemps au pouvoir.

Seule, peut-être, une personnalité puissante, indiscutée, parviendrait-elle à rallier une majorité d'une stabilité provisoire.

Mais cette personnalité puissante et indiscutée, c'est en vain qu'on scrute l'horizon politique allemand: on ne l'aperçoit pas.

A vrai dire, sur un seul point les Allemands sont d'accord: c'est dans leur lutte contre le traité de Versailles et tout ce qu'il symbolise à leurs yeux.

Toutefois cette unanimité foncière, cette unanimité des cours, ne se traduit pas en actes: car les uns veulent la lutte ouverte, les autres la redoutent tout en la souhaitant en leur for intérieur.

Laquelle des deux tendances l'emportera finalement?

Aucun doute n'est permis désormais: le rapport de la Commission de Contrôle militaire établira le refus de l'Allemagne de désarmer.

Mais, à côté de cette préparation d'armements, qu'on dissimule certes, mais dont parfois on découvre des traces, il est d'autres préparatifs plus graves encore que la construction du matériel de guerre: c'est l'organisation, hors du contrôle du Reichstag complaisant et des alliés, d'une armée de cadres et de spécialistes qui dressent la masse des recrues en violation du traité de Versailles.

Ce péril, le député André Fribourg s'attache à en montrer la réalité dans sa chronique des *Annales*.

Voici pour commencer une indication significative: Pour une armée qui, en vertu du traité, ne doit compter que 100.000 hommes, les crédits prévoient 31.736 sous-officiers.

C'est que l'armée est, avant tout, une armée de spécialistes: ceux-ci donnent l'instruction militaire à un nombre considérable de recrues, appelées sous les drapeaux pour de courtes périodes, si bien que les effectifs ne semblent jamais dépasser les 100.000 présents.

Les Allemands, eux-mêmes, nous

éclairent parfois sur l'organisation de leur armée.

Ainsi, le colonel de la police Schützing nous confiait, voici une quinzaine de jours, dans le *Welt am Montag*:

« Depuis la promulgation de la loi militaire du 23 mars 1924, les militaires républicains luttent en vain par la parole et par la plume, contre ce blockhaus érigé au centre d'une république parlementaire qui est l'institution du chef de la direction de l'armée. »

« Aujourd'hui, les bureaux du personnel, les bureaux des troupes, la section d'instruction et les inspecteurs de l'instruction et des armes spéciales, sont subordonnés à un seul chef, au chef de la direction de l'armée, irresponsable devant le Reichstag. »

Et le colonel Schützing d'ajouter: « Et voici que, maintenant, le contrôle interallié nous met brusquement sous les yeux cette monstruosité militaire. Alors nous nous indignons « de cette atteinte à la souveraineté de l'Allemagne », au lieu de rougir de honte et de colère d'avoir pu tolérer bravement pendant cinq ans une situation qui serait plus conforme à l'époque d'Albert l'Ours qu'à celle même de Guillaume II. »

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les négociations économiques franco-allemandes n'ont pu aboutir à un accord pour la date du 10 janvier.

On n'a même pu s'entendre sur la conclusion d'un *modus vivendi* provisoire.

Ainsi, depuis le 10 janvier, en vertu même du traité de Versailles, l'Allemagne a recouvré sa liberté économique et toutes les marchandises en provenance du territoire douanier de la France, y compris la Sarre, sont passibles du tarif général allemand.

Or, ce tarif est nettement prohibitif.

Autant dire que la rupture des relations économiques entre les deux pays est un fait accompli.

Faut-il souligner la gravité de cette situation?

Le préjudice est particulièrement important pour les exportateurs alsaciens, lorrains et sarrois.

Tel est le dénouement de trois longs mois d'efforts: commencés le 2 octobre, les pourparlers aboutissent pour le moment à un échec complet.

Quelle sera la durée de cette guerre économique qui commence?

On nous fait savoir que les négociations se poursuivent en vue d'aboutir à la conclusion, soit d'un traité général, soit d'un *modus vivendi* provisoire.

Mais, plus que jamais la position de l'Allemagne est favorable: dès le début des négociations, elle s'est rendu compte de la volonté du gouvernement français de conclure un accord à tout prix, à n'importe quel prix.

De là, ses exigences exorbitantes, qui conduisent finalement les délégués français à opposer quelque résistance.

Pourtant, on ne saurait prétendre que c'est la France qui porte la responsabilité de la présente rupture: elle a poussé l'esprit de conciliation jusqu'à l'extrême limite permise.

Et c'est d'ailleurs ce qui a encouragé le Reich à multiplier son intransigeance.

Les nouvelles de la conférence financière sont franchement favorables: d'ores et déjà, on serait arrivé à un accord de principe touchant les questions les plus délicates et les plus controversées.

Bien plus, les progrès réalisés sont tels qu'on s'occupe déjà de la rédaction des décisions intervenues.

Seuls resteraient à régler quelques points de détails qui ne sauraient ni remettre en cause le compromis intervenu, ni risquer d'entraîner la conférence dans des discussions pénibles d'où l'on ne sort plus.

C'est un fait établi par l'expérience que lorsque des négociations traitent en longueur, les problèmes se compliquent à l'extrême et les solutions s'éloignent en même temps.

Il faut donc se réjouir d'abord de la promptitude de l'accord intervenu.

Maintenant, quelles sont les conditions de cet accord?

Les renseignements qu'on possède à ce sujet sont encore incomplets.

Toutefois, les délégations sont tombées d'accord, dit-on, sur les bases suivantes:

1° *La priorité belge.* — Contrairement à ce que pouvaient faire supposer certaines polémiques de presse, la priorité belge n'a à aucun moment été remise en question. Il s'agissait de fixer l'état réel de cette priorité suivant le règlement qui intervient pour les comptes de la Ruhr. Il a été admis que le solde de la priorité encore à recouvrer par la Belgique est d'environ 125 millions de marks or, que la Belgique toucherait en deux années. Ensuite le pourcentage belge, qui fut fixé à Spa à 8 0/0, serait ramené à environ 4 1/2 0/0. Ce règlement serait juste en droit et avantageux en fait pour la Belgique.

2° *Les comptes de la Ruhr.* — En ce qui concerne les comptes de la Ruhr, la thèse anglaise s'opposait à la thèse franco-belge. La transaction se ferait sur le principe que les frais d'occupation de la Ruhr seraient être couverts par les livraisons en nature, étant entendu qu'une somme d'environ 40 millions de marks or, représentant le prix du charbon livré au grand-duché de Luxembourg par l'intermédiaire de la France, restera acquise à celle-ci.

3° *Les revendications des Etats-Unis.* — La transaction à laquelle on paraît s'être arrêté en ce qui concerne les droits des Etats-Unis aux réparations — croux auxquels les Anglais faisaient des objections, — donnerait aux Etats-Unis un pourcentage de 2 1/4 0/0 sur les réparations, et après deux ans seulement, c'est-à-dire après que la priorité belge sera éteinte, 55 millions de marks-or pour couvrir les frais de leur armée d'occupation.

4° *Les frais d'occupation.* — Tels qu'ils étaient fixés par l'accord du 11 mars 1922, ces frais constituaient un forfait d'environ 160 millions de marks-or, plus 120 millions, évaluation provisoire, pour les prestations que l'Allemagne était précédemment tenue de fournir gratuitement. Ces 280 millions seront ramenés à un total de 160 millions de marks-or. Il est à craindre que cette somme ne soit insuffisante pour couvrir les frais des troupes d'occupation, et que la transaction sur ce point soit onéreuse pour nous.

Quoi qu'il en soit, l'accord de principe intervenu semble devoir donner satisfaction dans l'ensemble aux divers intéressés.

Et ceci est loin d'être négligeable.

M. D.

INFORMATIONS

LA CONFÉRENCE FINANCIÈRE

Les experts financiers à Paris

Au cours de la journée de samedi, d'importants progrès ont été réalisés au cours des négociations entre experts. Un accord de principe a été obtenu sur les principaux points qui font l'objet de la Conférence financière.

Ce sont: 1° règlement financier de la Ruhr; 2° priorité belge, pour le règlement des comptes de la Ruhr; 3° frais d'occupation militaire; 4° Demandes américaines de réparations.

La France a supporté les plus lourdes charges de la guerre

Le nombre des mobilisés de la Grande-Guerre, pour l'ensemble des pays belligérants, s'est élevé approximativement à 70 millions (69 millions 882.463), soit 15 millions 70.000 pour la Russie, 13 millions 250.000 pour l'Allemagne, 9 millions pour l'Autriche-Hongrie, 7 millions 935.000 pour la France, 5 millions 704.000 pour le Royaume-Uni, 5 millions 615.000 pour l'Italie, 4 millions 272.000 pour les Etats-Unis, etc.

Pour le total des tués et disparus, l'Allemagne vient en tête avec

2.000.000; l'Autriche-Hongrie, 1 million 700.000; la France, 1.400.000; l'Italie, 750.000; le Royaume-Uni, 744.000; les Etats-Unis, 68.000.

La statistique des mutilés n'est pas moins éloquente. Elle fournit les indications suivantes: Allemagne, 1.537.000, France, 1.500.000, Royaume-Uni, 900.000, Italie, 800.000, Russie, 775.000, Etats-Unis, 157.000.

En Angleterre

Le rationnement des années de guerre a affaibli la jeunesse britannique.

D'après le *Daily Mail*, le recrutement anglais traverse une crise grave. Les autorités déclarent que 82 0/0 des jeunes gens qui se présentent dans les bureaux de recrutement sont refusés par le service médical.

Il paraît que le rationnement auquel était soumise la population anglaise pendant la guerre a singulièrement entravé le développement des garçons des classes ouvrières.

En Amérique

Les Etats-Unis remboursent à l'Allemagne la valeur de ses navires saisis.

Les Etats-Unis consentent à rembourser à l'Allemagne la valeur des vaisseaux saisis dans les eaux territoriales américaines. Le fameux « Leviathan » (« Vaterland ») occupe la première place sur la liste de ces vaisseaux.

L'aviation, élément essentiel de la défense des Etats-Unis.

Le ministre de la guerre, M. Weeks, propose au Sénat un projet de la commission des affaires militaires tendant à grouper sous un seul chef l'armée de terre, la marine et les forces aériennes.

Ce fait confirme l'intention que l'on prête au président Coolidge de vouloir développer d'une façon formidable les forces aériennes des Etats-Unis et d'en faire l'élément principal de la défense nationale.

En Russie

L'incarcération de Trotsky.

On mande de Moscou à l'« Eks-trabladet » que M. Trotsky, poursuivi pour haute trahison pour avoir voulu avec l'aide d'une partie de la garnison de Moscou renverser le conseil des hauts commissaires, arrêter le bureau politique et se proclamer dictateur, est, depuis le 21 décembre prisonnier au Kremlin, où deux chambres ont été mises à sa disposition.

L'ambassadeur de France à Moscou.

M. Jean Herbet, ambassadeur de France, est arrivé à Moscou. Il était attendu à la gare par le chef du protocole, M. Florinsky, et le directeur des affaires anglo-romanes, M. Kagan.

Une garde d'honneur, la musique de l'armée rouge, de nombreux journalistes russes et étrangers, des photographes, des opérateurs de cinéma et une assistance nombreuse attendaient également l'arrivée de l'ambassadeur.

M. Krassine sera-t-il rappelé?

Les Soviétiques parlent déjà du rappel de Krassine de Paris, où il ne restera probablement plus très longtemps. On lui reproche:

1. De n'avoir pas su créer de prestige; 2. D'avoir envoyé des quantités de dépêches pessimistes sur le rétablissement des bonnes relations avec la France;

3. Zinoviev est indigné qu'il ait osé lui demander de cesser provisoirement la propagande en France;

4. Krassine n'a pas su forcer le gouvernement français à mettre Saoud en liberté.

5. Il n'a pas su amener les Français à un accord pour les concessions de naphte;

6. Il n'a pas su forcer le gouvernement français à lui faire remettre les archives de l'ex-ambassade tsariste.

Les Soviétiques achètent en France des autobus et des taxis.

L'agence Rosta annonce que le gouvernement des soviets vient de décider l'achat à l'étranger de 300

autobus et de 200 taxis pour lesquels il est disposé à payer d'avance. La plus grande partie de la commande a été faite en France l'autre jour et le reste partagé entre les maisons anglaises et allemandes.

Le froid en Transcaucasie.

La Transcaucasie continue à subir un froid intense. On signale des tourbillons de neige, des tempêtes et des raz-de-marée. Les communications ferroviaires sont difficilement maintenues, les bateaux ne quittent pas les ports. Plus de 50 personnes sont mortes de froid. Les pertes de bétail sont évaluées à plusieurs dizaines de milliers de têtes. Près de Nukna, des loups, des antilopes, des sangliers chassés par l'ouragan de leurs montagnes, rôdent par troupes. Près de Lenkoran, on dit avoir vu rôder un lion.

Doux pays.

D'après le rapport du bureau politique russe, 89.000 personnes ont été envoyées dans des camps de concentration par les Soviets au cours des neuf premiers mois de 1924. 1.415 autres ont subi le même sort par ordre des tribunaux.

40 0/0 des personnes ci-dessus sont des travailleurs; 28 0/0 appartiennent à la classe bourgeoise; 17 0/0 sont des paysans; 2 0/0 des spéculateurs et 13 0/0 des antirévolutionnaires.

Il est à noter qu'à ces chiffres il faut ajouter une quantité considérable de gens qui ont été exilés en Sibérie; la statistique en question n'en fait pas la moindre mention.

En Italie

Les journaux signalent que de nouvelles mesures ont été prises contre l'opposition dans plusieurs villes.

A Trieste, la police a perquisitionné dans les bureaux du parti républicain. Quarante perquisitions ont eu lieu à Udine rien que pendant la journée du 10. Des descentes de police eurent lieu également à Modène, à Milan, à Turin, à Ferrare, à Pavie, à Pistoia, à Brescia, à Parme et à Naples.

A la suite de ces visites, de nombreux établissements publics, ainsi que des clubs républicains, ont été fermés.

Au Maroc espagnol

La méhalla de Tapersit a surpris et s'est emparée d'un convoi de ravitaillement ennemi. Deux voyageurs ont été tués et il y a eu de nombreux blessés.

Dans divers postes, l'artillerie a dispersé les concentrations ennemies, qu'une harka hispanophile a poursuivies, faisant quatre prisonniers et s'emparant du ravitaillement.

Au Mexique

Le banditisme.

Cinquante bandits ont attaqué la ferme de San-Bartolo, à quelques kilomètres de Puebla. Le propriétaire, un Allemand nommé Wilhelm Hintzeler, a été tué. Le consul allemand à Puebla a protesté auprès des autorités mexicaines et les troupes fédérales sont à la poursuite des bandits.

Une autre dépêche de Puebla annonce le meurtre, à la ferme Evans, près de Saint-Martin, de M. Johann Strathaus, qui accompagnait Mme Evans au moment où elle fut attaquée.

Tirages financiers

Fonciers et Communes 1917

Le n° 73.474 gagne 250.000 fr.
Le n° 175.279 gagne 50.000 fr.
Le n° 1.307.535 gagne 25.000 fr.

Les deux n° suivants gagnent chacun 5.000 fr.: 1.217.961 1.564.107.
Dix n° gagnent chacun 1.000 fr.

Communes 1920

Le n° 1.283.301 gagne 200.000 fr.
Le n° 1.061.543 gagne 100.000 fr.
Le n° 1.789.001 gagne 10.000 fr.

Les deux n° suivants gagnent chacun 5.000 fr.: 442.532 624.799.

CHRONIQUE LOCALE

APRÈS LA RENTRÉE!

La rentrée des Chambres a eu lieu aujourd'hui, mardi. Est-ce que ces congés du premier de l'An ont permis aux parlementaires de se rendre compte de l'opinion publique, et s'en étant rendu compte, prendront-ils la résolution, durant la session prochaine, de se mettre au travail et de faire du bon travail?

Le pays attend, enfin, que les pouvoirs publics s'occupent de lui et qu'on ne le laisse pas, malgré toutes les promesses faites, à la merci des spéculateurs.

Mais la Chambre aura-t-elle le temps de s'occuper des affaires du pays, de les régler le plus vite et le mieux possible.

Car il y a le budget qui n'est pas encore voté; et pourtant le serment avait été fait que l'unique souci de la majorité serait de mettre au point, le budget pour le 1^{er} janvier 1925.

Une rallonge de 2 mois, au minimum, sera nécessaire: heureux encore, si en mars, le budget est voté.

D'autres questions sollicitent l'examen attentif du Parlement; les commerçants sont toujours déçus de voir qu'en janvier 1925 on ne parle pas de diminuer les taxes qui les accablent et qui, par répercussion, écrasent les consommateurs.

Le mécontentement est général: nos gouvernants le savent, ils ne tiennent pas à ce que les septennaires tâtent de provoquer une diversion, en agitant quelque soi-disant scandale, et en poursuivant des journaux.

La session ordinaire de 1925 ne s'annonce donc pas, très nette, très brillante, au point de vue économique.

Mais, au point de vue politique, cette session sera-t-elle plus nette qu'elle ne l'a été jusqu'ici?

Il y a une question sur laquelle l'immense majorité des électeurs s'est prononcé: c'est le retour au scrutin d'arrondissement pour les élections législatives.

Le Sénat l'a voté, la commission du suffrage universel à la Chambre l'a également adopté.

Il semblait que rien ne pût s'opposer à l'examen, à la discussion et au vote rapide par la Chambre du scrutin d'arrondissement.

Eh! bien, si nous en croyons des confrères parisiens bien informés, il paraît que cette question ne serait pas résolue avec la rapidité et la facilité qu'on espérait.

« Les socialistes, dit le *Temps*, restés en majorité favorable à la représentation proportionnelle mènent une campagne très vive pour celle-ci. Ils demandent au cabinet de ne pas engager sa responsabilité sur le vote du scrutin d'arrondissement malgré l'adhésion donnée par le Gouvernement à ce système électoral dans sa déclaration inaugurale du 15 juin 1924. »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette note? N'est-ce qu'un vague bruit de couloirs? Il faut l'espérer.

Dans tous les cas, si jamais le fameux système éperlué était maintenu, le pays éprouverait une désillusion des plus amères.

Il est vrai que, comme disent les politiciens, la politique n'est faite que de désillusions: il s'agit de savoir prendre les choses du bon côté.

Il ne manquerait plus que pareille défaillance se produisît de la part du Gouvernement: Mais qui peut savoir ce qui se mijote, actuellement, dans les milieux de la majorité parlementaire?

Ce qui est certain, c'est que le pays ne voit pas de quoi demain sera fait au point de vue économique et politique. Et cela n'est guère rassurant pour lui!

LOUIS BONNET.

Au 9^e

M. Allainande, lieutenant au 9^e d'infanterie, passe au 2^e régiment mixte syrien.

La mauvaise loi !

La justice française va avoir à s'occuper d'un procès qui paraît bien plaisant. Le grand écrivain espagnol Blasco Ibanez, exilé en France, a écrit un pamphlet contre le roi Alphonse XIII, et celui-ci intente des poursuites en France en diffamation contre l'auteur du pamphlet, son secrétaire, et l'éditeur parisien M. Flammarion.

Il paraît que c'est, en vertu d'une loi de 1881 qui autorise les poursuites contre les auteurs d'outrages aux souverains étrangers.

Cela paraît bizarre, et c'est, cependant, la réalité ; mais le plus beau de l'aventure, c'est que ces poursuites auront lieu sous le Gouvernement actuel, au moment où il attente lui-même à la liberté de la presse française.

En venant chercher asile sur le sol français, l'écrivain Blasco Ibanez ne pensait pas qu'il échapperait à la justice espagnole pour l'outrage dans les rétros de la justice française, et que ce serait le Gouvernement Herriot qui donnerait satisfaction au roi d'Espagne.

Il est plus que probable que cette situation doit gêner le Gouvernement ; on le conçoit aisément.

Mais cette loi de 1881 ne peut-elle pas être abrogée, dès la rentrée des Chambres ?

Cette solution aurait pour effet de laisser tranquille sur la terre de France, le grand écrivain espagnol qui a dû fuir sa patrie.

Eh ! quoi ! La terre de France qui recèle un tas de détestables espagnols serait plus accueillante pour celui-ci que pour Blasco Ibanez, coupable d'avoir écrit un pamphlet contre le roi d'Espagne ?

Allons, de quelle façon le Gouvernement se sortira de ce mauvais pas ? Nous serons bientôt édifiés.

Si l'a le sentiment que la presse en France, doit être libre, sa décision sera vite prise. Sinon... C'est que voyez-vous, il y a la loi de la « Liberté » et de l'« Eclair ». Alors !... L. B.

Elections municipales

Les électeurs de la commune de Labastide-Marnhaic (canton sud de Cahors) sont convoqués pour le 18 janvier 1925 à l'effet de procéder à l'élection de 9 conseillers municipaux par suite de la démission de 8 conseillers et du décès de M. Gout.

Les électeurs de la commune de Mairoux sont convoqués pour le 5 février pour élire 4 conseillers municipaux en raison de la démission de 4 conseillers.

LA RENTRÉE DES IMPÔTS

Aux termes de l'article 50 de la loi du 22 mars 1924, les contributions arriérées devant franchir d'une majoration de 10 0/0 à partir d'une date qui est déterminée chaque année par la loi de finances.

Le Gouvernement a envisagé de nouvelles mesures destinées à obtenir, par d'autres moyens, une accélération de la rentrée de l'impôt direct. Toutefois, ces mesures ne pourront avoir d'effet qu'en ce qui concerne les impôts depuis 1925. Il a donc paru indispensable, à titre transitoire et étant donné par ailleurs que l'article 50 de la loi du 22 mars 1924 n'est pas abrogé, d'en prévoir encore une fois l'application en ce qui touche les années 1924 et antérieures.

En conséquence, l'article 57 de la loi du 31 décembre a fixé la date d'entrée en vigueur de la majoration pour ces impôts au 1^{er} mai 1925.

Il y a lieu d'observer :
1. Que la mesure s'applique à tous les impôts compris dans les rôles publiés au 31 décembre 1924, y compris ceux des années antérieures auxquels la majoration a déjà été appliquée une première fois. En conséquence, ceux de ces impôts qui n'ont pas encore été payés se trouveront supporter, au 1^{er} mai 1925 une surtaxe de 20 0/0.
2. Qu'à la différence de l'article 50 de la loi du 22 mars 1924, le nouveau texte s'applique aux impôts compris sur ces rôles publiés jusqu'au 31 décembre 1924.
3. Que le texte, non plus que l'article 50 susvisé, ne modifie en rien les conditions d'exigibilité de l'impôt, ne confère nullement aux contribuables le droit d'en retarder le paiement et n'empêche point les percepteurs d'obtenir ce paiement dans la mesure où l'impôt est exigible par des poursuites de droit. Or, la plupart des cotes visées, notamment celles qui figurent sur les rôles publiés avant le 1^{er} août 1924 ou celles qui figurent sur les rôles publiés avant le 1^{er} octobre 1924, n'ont pas été payées, pour moitié du moins. Elles sont, d'ores et déjà, intégralement exigibles.
4. Que la majoration frappe les contribuables à quelque degré qu'en soient les poursuites dont ils auraient été l'objet ou même s'ils n'avaient pas été poursuivis.
Il appartient en conséquence aux intéressés de se renseigner dès maintenant sur leur situation et de prendre des mesures pour se libérer en temps utile. Etant donné le long délai compris entre la date de notification et celle de l'application de la loi, il n'y a lieu, d'expliquer l'intervention d'aucune mesure transitoire ni d'aucun délai d'application analogues à ceux qui ont été prévus par la loi du 12 juillet 1924, ou les instructions tendant à l'application de cette loi.

La gloire de Marcigny : 1 auto par 23 habitants

L'auto donne de l'ambition

Mme veuve Pompon, épicière à Marcigny, nous dit : « Avant, j'attendais le client dans ma boutique. Maintenant que j'ai une camionnette, mon gendre va livrer dans la région, 5 jours par semaine. Il fait environ 50 kilomètres par tournée. Mon chiffre d'affaires a beaucoup augmenté. L'auto est vraiment une belle invention ».



Avant l'auto, on attendait le client.



Avec l'auto, on va le relancer à domicile.

QUE COUTE RÉELLEMENT L'AUTO ?
QUELS BÉNÉFICES PROCURE-T-ELLE ?

Pour recevoir gratis et franco une brochure donnant des renseignements précis et détaillés sur la question, envoyez ce coupon ou une carte postale à :

MICHELIN & Co, Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

M. _____
Profession _____
ADRESSE : _____
Rue _____
N° _____
Localité _____
Départ' _____



Avis aux ouvriers étrangers

M. le préfet du Lot adresse la circulaire suivante aux ouvriers de nationalités étrangères résidant dans le département.

Cette circulaire, de laquelle s'inspire l'Office départemental de placement, qui s'emploie gratuitement et activement à embaucher la main-d'œuvre française et étrangère, est ainsi conçue :

« La République française entend demeurer fidèle à ses traditions d'hospitalité. Elle assurera sa protection aux ouvriers étrangers qui voudront vivre paisiblement sur son territoire du produit de leur travail. Elle accueillera les réfugiés politiques qui lui demanderont un asile et voudront profiter de la liberté que ses lois garantissent aux citoyens français. A tous, elle permettra le libre exercice des droits privés et publics, auxquels ils peuvent légitimement prétendre. »

« Mais le droit d'asile a pour contre-partie l'obligation, pour les étrangers, de respecter les lois de la République et de s'abstenir de toute agitation politique. »

« Si certains d'entre eux prenaient part à des manifestations tumultueuses ou à des tentatives de désordre, si, d'autres s'associaient à la persécution ou à la préparation d'actes de violence contre la liberté ou la vie de citoyens ou contre la souveraineté de la nation, le gouvernement n'hésiterait pas à les déférer aux tribunaux et à prendre contre eux des mesures d'expulsion immédiate. »

POUR UNE POLITIQUE DE LA NATALITÉ FRANÇAISE

Depuis quelques années, les Français, qu'inquiète le péril de la dépopulation, demandent aux pouvoirs publics d'avoir une politique de natalité. M. Herriot a demandé à l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française de lui apporter un programme d'action gouvernementale susceptible de servir de base à une étude de la question. Ce programme vient de lui être remis, après avoir été l'objet d'un travail approfondi. Le rapporteur M. Boveral, membre du conseil supérieur de la natalité, s'est efforcé d'exposer dans l'étude remise à M. Herriot la doctrine élaborée par ce conseil depuis sa création, qui remonte à 1920, chose qui n'avait point été faite jusqu'ici. Il nous donne à ce sujet les éclaircissements suivants :

« Quel doit être, nous dit-il, le but

d'un gouvernement soucieux d'enrayer la dépopulation ? Maintenir tout au moins et cela à tout prix la population active, c'est-à-dire le nombre des Français âgés de 20 à 60 ans à son chiffre actuel. Pour cela, il nous faut 900.000 naissances par an et nous n'en avons déjà plus que 750.000. Comme nous pouvons espérer maintenir assez longtemps encore le nombre de nos mariages aux environs de 300.000, une politique gouvernementale devra se proposer de faire naître en moyenne 3 enfants par ménage nombre atteint en France jusqu'en 1896.

« En engageant la lutte contre la natalité, il faut tenir compte de deux éléments d'une importance capitale : 1° la famille très nombreuse qui a été la règle de l'humanité et la condition même de la survie de la race humaine, tend à devenir une exception ; 2° l'homme et la femme modernes sont pratiquement maîtres de restreindre leur fécondité, de la réduire à rien.

« Comment donc amener le Français d'aujourd'hui à avoir au moins 3 ou 4 enfants ? En lui enseignant le devoir de la paternité, devoir envers la société tout autant qu'envers le pays.

« Le but essentiel des encouragements à la natalité doit être de permettre aux parents d'une famille nombreuse d'avoir le même niveau d'existence que les parents d'une famille restreinte. Il faut donc établir une péréquation des charges entre tous les Français, ceux qui ont moins de 3 enfants devant contribuer suivant leurs facultés, par l'intermédiaire d'une caisse nationale de la natalité, à élever les enfants des familles nombreuses. »

Souhaitons que le gouvernement actuel et tous les parlementaires qui vont eux aussi recevoir cette étude, s'en inspirent pour arrêter les directives d'une action méthodique et de grande envergure dont l'absence a été jusqu'à aujourd'hui néfaste pour la natalité française.

Revision de la liste électorale pour 1925-1926

Avis du dépôt du tableau définitif

Les habitants de la commune de Cahors sont prévenus que le tableau contenant les additions et retranchements faits par la commission électorale nommée en vertu de l'article premier de la loi du 7 juillet 1874 à la liste électorale de la commune, est déposé au bureau du secrétariat de la mairie, et sera communiqué à tout requérant jusqu'au 4 février prochain inclus, tous les jours, de 9 heures à 12 heures du matin et de 14 heures à 17 heures du soir ; que, de plus, le dernier jour, 4 février, il pourra être consulté, en outre, de 7 heures à minuit.

Pendant ce délai, les demandes en inscription et radiation électorales à la mairie pour être fixées conformément à la loi.

Les primes à l'achat des tabacs

M. Claude Rajon, sénateur, président du groupe sénatorial de défense de la culture du tabac, a reçu de M. Clémentel, ministre des finances, à la veille des livraisons qui vont commencer, la lettre suivante :

« J'ai le plaisir de vous confirmer les décisions prises par mon administration en ce qui concerne les primes à l'achat des tabacs de la culture française, décisions applicables à la récolte de 1924 livrable en 1925 : 1. le taux de la prime à la présentation est porté de 10 à 20 fr. les 100 kilos ; 2. le taux de la prime à la finesse est porté de 70 à 80 francs les 100 kilos.

« Je serais heureux si ces mesures ont pour effet comme je l'espère de consolider et de développer la production nationale du tabac. »

« Veuillez, etc. »

Cueurs littéraires et artistiques

La Commission des œuvres littéraires et artistiques intéressant le Quercy, a réparti les crédits mis à sa disposition par le Conseil général du Lot.

Elle a accordé 400 fr. à la Société des Etudes du Lot pour la publication de l'inventaire des Archives municipales de Cahors, œuvre de M. le chanoine Albe.

300 francs à M. Pons, curé de Flaujac (Poujols), pour son ouvrage « Souillac et ses environs. »

150 francs au Comité d'initiative de Luzach pour le monument de Lefranc de Pompiagnan.

400 francs à M. Lavignac, artiste-peintre à Cahors.

Cyclisme

L'Union vélocipédique de France publie un tableau donnant le nombre de bicyclettes déclarées par département en 1923.

Le département du Lot occupe la 80^e place dans cette liste avec 18.085 déclarations. Après notre département, viennent : les Hautes-Pyrénées, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, la Haute-Loire, le Cantal et la Lozère.

Certificat d'aptitudes pédagogiques

L'inspection académique nous communique la note suivante :

L'épreuve écrite pour le certificat d'aptitude pédagogique (session de 1925) aura lieu dans chaque centre de circonscription primaire le jeudi 5 février, à huit heures du matin.

Les demandes seront reçues jusqu'au 20 janvier courant inclus.

Il est rappelé au personnel que, seuls, les anciens normaux non pourvus du brevet supérieur (nouveau régime) peuvent se présenter audit examen, ainsi que les suppléants auxiliaires ayant débuté avant le 1^{er} janvier 1920.

Bal

Samedi soir, a eu lieu dans les salons de l'Hôtel de l'Europe le bal organisé au bénéfice de « Maison des Etudiants de l'Université de Toulouse. »

Cette soirée a été très réussie : de nombreux couples ont dansé, avec sons d'un orchestre choisi, danses anciennes et modernes.

Ce n'est que tard dans la nuit que cette fête organisée pour une œuvre de solidarité a pris fin.

Nos félicitations aux organisateurs.

Une belle prise

M. Ticom, trappeur émérite et garde particulier de la Société de pisciculture du Lot, a réussi à prendre, dans un des entonnements de pêche de cette société, une superbe loutre d'une grosseur peu ordinaire.

Nous félicitons M. Ticom de sa belle prise, non seulement parce que la fourrure de la loutre atteint actuellement un prix élevé, mais surtout parce que cet animal est un terrible destructeur de poissons.

Société de pisciculture du Lot

Il a été affecté à la Société de pisciculture de Cahors, le dix-huitième cantonnement de pêche de la rivière du Lot.

Ce cantonnement comprend la partie de la rivière comprise entre le barrage de Lacombe, près de Larroque-des-Arcs et celui de Labéraudie, soit une longueur de 8 kilomètres 100 mètres.

Cette amodiation est intervenue le 24 novembre 1924 et le bail qui la rendait définitive a été enregistré le 25 du même mois.

Société des Etudes du Lot

Séance du 15 décembre 1924
Présidence de M. SAINT-MARTY

Sont présents : MM. le Dr Bergougnoux, Palame, Crudy, Billières, Labro, Roques, Garnier, abbé Sol, Daynard, Teyssonières, Guilhamon, St-Marty, Rajade, Bergon.

M. Robert, professeur au Lycée Gambella, est admis membre résident.

M. St-Marty associe la Compagnie, aux dévotionnaires par MM. Baumes et Rigaudières.

M. Roux, gendre de M. Larroumel, offre en hommage à la Société, une étude parue, dans les Mélanges Berlioz, sur la physiologie artistique de Gustave Larroumel.

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau pour l'année 1925.

Présidents : MM. le Dr Bergougnoux et Grangé.

Trajan : M. Rames.

Secrétaire général : M. Guilhamon.

Secrétaire des séances : M. Bergon.

Archiviste : M. Labbat.

Commission du Bulletin : MM. Martin, Combes, Sol, Gorse, chanoine Albe et St-Marty.

M. le Dr Bergougnoux signale que dans l'histoire littéraire de la France, qui paraît en ce moment, il n'est question, pour la période contemporaine, ni de Léon Cladel, ni de Pouillon, ni de Léon Lafage, ni de Gustave Guiches.

De la part de M. le chanoine Albe, M. Guilhamon donne lecture d'extraits des arrêtés de la Municipalité de Montauban, concernant les fêtes révolutionnaires sous l'an VII, fête nationale, fête des vieillards, fête de la liberté, etc.

M. le Dr Bergougnoux donne connaissance d'une nouvelle théorie, émise par un ingénieur argentin, sur la construction des églises à coupole au moyen d'une cette théorie, qui explique les coupoules par la nécessité de trouver une couverture pratique des édifices religieux, va à l'encontre de celle de M. Rey, qui explique ces constructions par la nature géologique du terrain.

M. Bergougnoux donne un bref résumé de deux articles parus en 1924 dans le T. XXXVII, 1^{er} fascicule de l'Histoire littéraire de la France, sous la signature de M. Ch.-V. Langlois, concernant deux Quercynois du XVIII^e siècle, le cardinal Bertrand de la Tour et le général des Franciscains Girard Ot, tous deux nés à Camboulié, près Figeac.

Il est joué sous les papes français d'Avignon, Clément V, Jean XXII, Benoît VII, Clément VI, un rôle politique important comme diplomate ou administrateur.

Il est aussi lu nombre d'ouvrages, la plupart manuscrits sur des questions de théologie, de philosophie ou de pédagogie, dont la valeur ne dépasse pas un médiocre niveau de la production de leur temps.

M. Sol dépose, sur le bureau de la Société, au nom de notre confrère M. l'abbé Tailleur, curé de Cazillac, la copie de plusieurs pages concernant les églises de St-Hilaire de Montcuq (quintaine de la fin du XV^e siècle), de Lamolayette (collection de la chapellenie de Saint-Nazaire, le 30 octobre 1720), de St-Félix-Moncuq (Ornementation de l'église, acte du 16 juin 1783).

M. l'abbé Sol donne lecture d'une intéressante étude sur l'abolition de la dime ecclésiastique en Quercy. Cette abolition, qui ne devait avoir effet que pour l'année 1791, provoqua de nombreux incidents dans plusieurs communes quercynaises, qui se refusèrent à payer la dime en 1790, ne s'y croyant plus tenues depuis la nuit du 4 août.

Cycliste contre auto

Lundi soir, vers 7 heures, un cycliste descendant en vitesse le Boulevard, alla se jeter contre une auto, en face la rue V. Hugo.

Le choc fut rude et le malheureux jeune homme fut transporté à la pharmacie Palame où il reçut les soins que nécessitait son état.

Par ces temps de brouillards, cyclistes et automobilistes doivent être d'une prudence extrême dans la tra versée de la ville.

Obsèques

Lundi soir, ont été célébrées les obsèques de M. Bardyère, père de Mlle Bardyère, professeur de gymnastique au lycée de jeunes filles, dé-cédé à Cahors, après une courte maladie.

M. Bardyère était un ancien professeur de l'Université.

Dans cette cruelle circonstance, Mme et Mlles Bardyère, ont reçu le témoignage de nombreuses et vives sympathies.

Nous leur adressons nos bien sincères condoléances.

Le Congrès général de tous les créanciers français de la Russie

Le Comité Central Exécutif se réunit le lundi 19 janvier 1925, à 14 h. 1/2 dans le Grand Amphithéâtre de l'Hôtel des Sociétés Savantes : 28, rue Serpente à Paris.

Ses 522 membres, les Porteurs Français de valeurs russes ayant adhéré à cette date au Comité d'Action pour le règlement des intérêts français en Russie : 22, Avenue Montaigne, à Paris, les Représentants de la Presse, les Membres des Commissions Françaises et Russes y trouveront leurs places.

Il s'agit d'entendre et de discuter les rapports qui leur seront présentés sur la constitution d'un « front unique », dans l'intérêt général de tous les porteurs français ; sur l'établissement des chiffres des créances françaises ; sur la mission dont le Comité Central Exécutif pourrait être investi concernant le recensement actuel des valeurs russes en France ; sur les conditions de leurs règlements ; sur la constitution, dans les termes de la loi du 1^{er} juillet 1901, des Associations des Porteurs Français des emprunts d'obligations de Chemins de Fer et de titres de Sociétés ayant leurs exploitations en Russie ; sur la situation présente de l'état des pourparlers ; sur la date du Congrès Général de tous les Créanciers Français de la Russie, le lieu où pourra se tenir cette Grande Assemblée, ainsi que sur les résolutions à lui présenter.

AVIS TRES IMPORTANT

Les indications fixant le montant global de la créance française sur la Russie présentent des chiffres absolument différents et qui ne sont pas exacts.

Il est impossible de procéder à un nouvel estampillage des titres et il est cependant indispensable pour fixer — en vue des négociations des Gouvernements Français et de l'U. R. S. S. — le chiffre de la créance française et déterminer les modalités du règlement des emprunts des Villes des Chemins de fer et de l'Etat russe, que tous les porteurs français de ces emprunts se fassent connaître en faisant parvenir au Comité Central Exécutif, 22, Avenue Montaigne, à Paris, leurs noms, adresses et indications de leurs titres.

En ce qui concerne les Sociétés ayant leurs exploitations en Russie, les Associations de Porteurs Français de ces Sociétés ont besoin d'imprimer par Société et pour leurs revendications, tous les porteurs français des titres de ces Sociétés.

Ces Associations ont chargé le Comité Central Exécutif : 22, Avenue Montaigne, à Paris, de recevoir les noms, adresses et indications des actionnaires et obligataires de toutes les Sociétés ayant leurs exploitations en Russie.

Pour la St-Clair

On annonce que de grandes fêtes foraines, des expositions sont d'ores et déjà en préparation pour la foire de la St-Clair. Ces fêtes auront lieu du 30 mai au 7 juin, sur les Allées Fénélon, et seront organisées par le Comité des Fêtes des Marchands Forains du Lot.

Les organisations du commerce, des sociétés et les exposants qui voudraient participer à ces foires-expositions, sont priés de se faire inscrire, ou de demander des renseignements au Président des Fêtes, F. Sarda, 5, rue Nationale, Cahors.

Un décret touchant les rentes viagères

Le « Journal Officiel » publie, un décret rendu sur la proposition du ministre des finances fixant à 5 0/0 le taux de l'intérêt composé du capital dont il est tenu compte dans les tarifs d'après lesquels est calculé le montant de la rente viagère à servir aux déposants de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse pour les versements, abandons de capitaux et ajournements de jouissance liquidés dans l'année 1925.

Objets perdus

Mme Garnier, 52, rue Emile-Zola, a perdu une broche en argent de la dimension d'une pièce de cinq fr.

Mlle Delmas, 24, rue Zola, a perdu un sac à main couleur rouge.

Mme Frazierol, demeurant côte des Evêques, a perdu un parapluie noir, état neuf.

M. Capps, usine du Mont d'Angély, a perdu un chien de chasse répondant au nom de Black.

Un sac à main contenant la somme de 80 fr. a été trouvé par Mme Bénétre, pâtisserie, rue Joffre ; il a été remis à sa propriétaire, Mme Fourasté.

Chronique des Théâtres

Prochainement : LA RAFALE

On nous annonce pour très prochainement au Théâtre Municipal, un grand Gala de Comédie donné par la tournée Georges ZELLER.

Le spectacle se composera de LA RAFALE l'œuvre célèbre de M. Henri Bernstein et la pièce la plus émouvante du Théâtre contemporain.

L'interprétation sera de premier ordre et aura à sa tête Mlle Marie-Louise De Gerler, la belle artiste du Gymnase, dans le rôle d'Helène Brechebel qu'elle a joué au Gymnase.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

CAHORS 1 bat SARTLAT 1 par 18 à 14 (4 essais dont 3 transformés à 1 essai et deux droops)

Ce fut une des plus attrayantes rencontres de la saison, et le « hand ball » triompha durant 60 minutes sur 80.

Les équipiers cadurciens moins lourds que leurs adversaires suivirent à outrance et menèrent à vive allure la partie, il manquait cependant à Cahors, Durand, Darmanqui, Alazard, Ludo, Delgal et Delpeugot.

Leurs remplaçants eurent à cœur sinon de les dépasser ou de les égaler, ils y réussirent et mirent ainsi à néant toutes les critiques.

C'est la seule réponse que nos équipiers aient jugé convenable et nous les approuvons.

Nous ne raconterons pas la partie, Félicitons simplement les avants, l'excellent talonneur, les demis et nos lignes arrières parmi lesquelles se détache nettement un trois quart centre qui brilla de façon particulière.

Notre première équipe ainsi composée ne fut dominée dans aucun compartiment du jeu, parois cependant en touches longues. Elle sut composer un rugby élégant et vite qui fut très goûté par le nombreux public qui s'était rendu au stade.

Les visiteurs, dont les avants puissants et lourds produisirent une belle impression, résistèrent de leur mieux aux attaques incessantes des nôtres, et la correction de leur jeu leur valut les nombreux applaudissements d'un public de jour en jour plus sportif. Ils furent enchaînés de leur exhibition et n'eurent que des louanges pour tous, voire pour l'arbitre dont la sévérité les surprit un peu, mais ne fut point dommageable.

Excellent journée pour le rugby !

Pendant que leurs aînés discutaient leurs chances avec Sarlat, les jeunes s'en furent donner la réplique aux Gourdonnais.

Ils eurent facilement raison de leurs adversaires, il est vrai nouveaux venus au rugby, par 11 à 3.

L'équipe gourdonnaise fait preuve de louables efforts cette année. Elle possède une solide ligne d'avants qui donneront certes, une fois au point, du fil à retordre à leurs adversaires directs, même appartenant à une série supérieure.

Arondissement de Cahors

Montgesty

Foire. — La foire des truffes, des pores gras du 8 janvier a été très importante cette année. Les animaux étaient nombreux sur la place du village et les paniers de truffes garnis du précieux tubercule affluaient devant la Mairie.

Voici le résultat des concours :

Truffes
1^{er} prix, M. Rigal, de St-Médard.
2^o prix, M. Cassan, à Montgesty.
3^e prix, M. Larroche, facteur à Cahors.

4^e prix, M. Panouze, à Montgesty.

Pores
1^{er} prix, M. Cassan, à Montgesty.
2^o prix, M. Ségué, à Montgesty.
3^e prix, M. Vayssie, à Montgesty.
4^e prix, M. Delfort Armand, à Montgesty.

Nos félicitations à M. Emile Delfort maire de Montgesty qui s'ingéniera par tous les moyens à faire briller sa petite patrie.

Cavignac

Disparition d'un vieillard. — Dans la nuit de vendredi, M. Moulliéral, âgé de 83 ans, ancien conseiller municipal, gravement malade depuis quelques jours, dit aux membres de sa famille qui lui donnaient leurs soins qu'il se sentait mieux et il les engagea à aller se reposer.

Puis, profitant de leur sommeil, il sortit de la maison. Depuis lors le vieillard n'a plus reparu. Sa canne ayant été trouvée sur les bords du Lot, distant de 600 mètres environ de son habitation des recherches ont été faites dans la rivière, mais jusqu'ici elles n'ont donné aucun résultat.

Castelfranc

Médaille des P. T. T. — Nous enregistrons avec plaisir que M. Maurand, qui exerce depuis de nombreuses années, a la satisfaction générale, les modestes fonctions de facteur communal, vient d'obtenir comme récompense de ses bons et dévoués services, la médaille de bronze des P. T. T.

Le public, avec nous, applaudira à cette distinction bien méritée accordée à ce brave fonctionnaire, auquel nous adressons de bien vives félicitations.

Bélavy

Etat-Civil. — Pendant l'année 1924, la mairie a enregistré : 7 naissances, 2 filles et 5 garçons ; 2 ma-

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

EN ITALIE

Le fascisme et la Maçonnerie

De Rome. — Le Conseil des ministres a adopté un projet de loi devant entraîner la suppression de la franc-maçonnerie en Italie.

Une démarche auprès de la France

De Rome. — On assure que M. Mussolini va intervenir auprès du gouvernement français pour lui signaler l'action antifasciste, exercée dans le midi de la France par le général Garibaldi.

Le gouvernement

aurait offert à M. Caillaux la résidence de l'Indo-Chine

Le journal *Paris-Midi* prétend que le gouvernement a offert à M. Caillaux le poste de résident général d'Indo-Chine.

M. Caillaux n'aurait pas encore fourni de réponse définitive à cette offre.

LES DETTES ALLIÉES

Au Sénat américain

De Washington. — Le sénateur Dill a prononcé au Sénat américain, un discours demandant que les échéances des paiements de la dette française soient définitivement fixées, qu'à poser des conditions aussi peu onéreuses que possible pour la France.

LA CONFÉRENCE FINANCIÈRE

Les journaux anglais sont satisfaits

De Londres. — Les journaux anglais, notamment le *Daily Chronicle*, estiment que M. Churchill et les autres ministres alliés des finances méritent des félicitations pour l'accord qu'ils ont réalisé sur des questions très difficiles.

Autour des revendications des Etats-Unis

Le plus rude problème consistait à inscrire les demandes américaines dans le plan Dawes.

Il fut résolu par une série de compromis.

DEMOISELLE OU DAME EMPLOYÉE

est demandée

Se présenter : chez M. MARISSIE

1, Place St-James — CAHORS

ETUDE

DE

Maître DU MAS

NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par Maître DU MAS, notaire à Cahors, le deux janvier mil neuf cent vingt-cinq, enregistré le douze suivant, folio 174, n° 909.

Madame Marie-Louise COURBE-BAISSE, Veuve Léon PELISSIE, demeurant à Cahors, a vendu, à MM. Georges et Sylvain TEIL, de Cahors, le fonds de commerce de draperies, nouveautés, et tissus, exploité à Cahors, rue Marché-Joffre et Place du Marché, ensem-

blés l'enseigne, achalandage, matériel, marchandises, droit au bail.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de Maître DU MAS.

Pour avis :

DU MAS.

placés à la caisse des dépôts et consignations à 1.494,55.

Reste en caisse au 31 décembre 1924 à 1.377,30.

Le capital du livret de la caisse des dépôts et consignations est de 4.140,17

Total de l'actif : 5.517,47.

Les frais médicaux pharmaceutiques se sont élevés en 1924 à la somme de 729,25.

Dégagnac

Pris sous un chargement. — Le nommé Soulayrés, de Vaysses-Pécaulier, commune de l'Herm, qui était en visite chez sa sœur mariée à Condat, commune de Dégagnac, a été victime d'un grave accident en aidant son beau-frère à transporter des litières.

Passant sur des chemins difficiles, le chargement s'est renversé sur Soulayrés, qui marchait à côté de la charrette.

Difficilement dégagée par les voisins accourus, la victime a été portée dans une ferme voisine du lieu de l'accident, où le docteur Cambornac, appelé d'urgence, lui a donné les premiers soins.

Le docteur ne s'est pas prononcé sur les conséquences que peut entraîner l'état du malade, qui n'a pas encore repris connaissance.

Souillac

Dans les indiennes. — Nous avons le plaisir d'apprendre que M. A. Calmette, vérificateur adjoint de culture des tabacs, à Souillac, est nommé vérificateur titulaire de 7^e classe à Saint-Géry (Lot).

Nous adressons nos félicitations à ce sympathique fonctionnaire pour son avancement bien mérité.

Lamothe-Fénélon

Foire du 18 janvier. — Afin d'éviter des erreurs, le Maire de Lamothe-Fénélon prévient le public que le 18 janvier étant un dimanche, la grande foire grasse aura lieu cette année le lundi 19 janvier.

Qu'on se le dise afin que les éleveurs et les commerçants de la région ne perdent pas la bonne occasion de profiter de cette foire qui est la plus réputée de la contrée et particulièrement pour le bétail gras et d'élevage de toutes catégories.

Le Maire : R. COMBROUZE.

REMERCIEMENTS

Madame BARDYÈRE et ses enfants remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Monsieur A. BARDYÈRE

Professeur de l'Université en retraite

Après le Jour de l'An

des dépenses supplémentaires ont grevé votre budget, aussi il est de toute nécessité de porter des talons de caoutchouc tournants ou fixes **WOOD-MILNE** qui, avec l'économie, rchaussent l'élégance de vos chaussures. Vérifier les mots **WOOD-MILNE** sur chaque talon pour éviter les imitations inférieures. Talons tournants : Hommes, 2 fr. ; Dames, 1 fr. 50 la paire. Fabrication française.

Dernière heure

Sadoul devant le Conseil de guerre

Le capitaine Sadoul a comparu lundi devant le Conseil de guerre d'Orléans.

Le commissaire au Gouvernement a demandé un supplément d'information.

Le capitaine Sadoul donne des explications sur son séjour en Russie et affirme que son innocence éclatera quand il aura fait entendre ses témoins qui n'ont pas été entendus lors du premier procès.

Les avocats du capitaine Sadoul réclament sa mise en liberté provisoire.

Ainsi qu'un télégramme adressé par l'Agence Fournier au *Journal du Lot*, l'annonceait lundi soir, le Conseil de guerre d'Orléans a décidé qu'une plus ample information sera ordonnée sur les inculpations retenues contre le capitaine Sadoul.

Puis, par 4 voix contre 3, le conseil ordonne que Sadoul sera mis en liberté provisoire.

Jardinage assez abondant à de bons prix.

Les débitants et les marchands ont fait de très bonnes recettes.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Le Concert de l'U. S. G. — Nous avons fait connaître que l'Union Sportive Gourdonnaise avait l'intention de donner un beau concert dans les premières semaines du mois de janvier, à la population de notre ville, dans la grande salle Poux.

Comme ce spectacle doit nécessairement avoir lieu un samedi, à cause de la représentation cinématographique du lendemain, ce concert doit, paraît-il, être retardé de quelques jours, les artistes pézourdaux sur lesquels on croyait pouvoir compter n'étant libres que le dimanche.

La Commission s'est donc trouvée dans l'obligation de s'adresser ailleurs, ce qui motive le retard dont nous venons de parler.

Nous croyons savoir que ce changement aura pour conséquence de nous procurer une soirée plus intéressante et plus brillante que nous pouvions l'espérer.

La Société est décidée à ne reculer devant rien pour donner au public gourdonnais une séance exceptionnelle, tant au point de vue musical qu'artistique.

Ce léger retard lui sera facilement pardonné si, comme nous l'espérons, il en est ainsi.

Bibliothèques scolaires. — Pour favoriser le développement des bibliothèques scolaires, M. l'inspecteur d'Académie du Lot a bien voulu utiliser les fonds qui représentent la différence entre le montant du coût des carnets de fréquentation scolaire, mis depuis la rentrée d'octobre dernier entre les mains de tous les élèves de nos écoles publiques du département, et celui de la vente de ce carnet.

Le reliquat disponible a permis d'acheter un certain nombre de charmants petits volumes, destinés à donner à nos jeunes élèves le goût des saines lectures. Nous citons parmi ces ouvrages : « Jacquot le Croquant », « Petit Pierre », « Les Contes choisis » d'Alphonse Daudet et d'Eckmann-Chatelain, « Le Roman d'un Enfant », de Pierre Loti, etc.

La distribution de ces livres vient d'être faite dans notre circonscription. Huit bibliothèques ont reçu chacune trois ouvrages et vingt-cinq autres en ont reçu deux.

Toutes nos communes n'ont pu être dotées cette fois, mais leur tour viendra très prochainement.

Gramat

Accident. — Ces jours derniers, arrivait par l'express de Paris, qui entre en gare vers 5 h. 1/2, un militaire du dépôt de remonte du Ségal, lequel originaire de la Drôme, rentrant de permission, s'était endormi. A 300 mètres de la station, s'étant aperçu qu'il avait dépassé, il sauta du train, qui marchait déjà à bonne allure et, naturellement, roula sur le ballast, se blessant sérieusement à la tête et à la mâchoire. Aperçu par les conducteurs d'un train de marchandises, que l'express venait de croiser à la station suivante, il fut ramassé et conduit en gare, où le docteur Paul Soulié lui donna les premiers soins ; il fut ensuite transporté au dépôt de remonte et, dans la soirée, une ambulance militaire le transporta à l'hôpital de Cahors.

On espère que ses blessures, quoiqu'elles soient graves, ne mettront pas ses jours en danger et que ce jeune imprudent se remettra vite de son accident.

Salviac

Réunion de la Société de secours-mutuels « La St-Jacques ». — La Société de secours mutuels St-Jacques, de Salviac s'est réunie en assemblée générale le 11 janvier, à 2 heures du soir, sous la présidence de M. Jacques Ménage, Président.

Après l'appel nominal, le Président expose la situation financière pour l'année 1924.

Les recettes se sont élevées pour 1924 en y ajoutant le solde en caisse au 31 décembre 1923 à 2.871, 85.

Les dépenses y compris 500 fr.

La foire du 11 janvier. — La foire de Cahors a été très importante. Nombreux visiteurs, nombreux camions automobiles.

Cours sensiblement les mêmes qu'à la foire précédente. On cote : Foin : bœufs gras, 240 ou 250 francs le quintal ; veaux, de 5,50 à 6 fr. ; moutons, de 5 à 5,50 le kilo ; bœufs de travail, 4,50 à 6,00 fr. la paire ; vaches, de 3.000 à 4.500 fr. ; bouvillons, de 9 à 1.300 fr.

Halle aux grains : blé, 90 fr. l'hec tolitre ; avoine, 48 fr. ; haricots, 125 fr. ; pommes de terre, 30 fr. ; noix, de 100 à 105 fr. les 100 kil. ; cerneaux, 11,50 à 12 fr. le kilo.

Marché aux volailles : œufs, de 6,75 à 7 fr. 10 la douzaine ; beurre, de 4 fr. à 4 fr. 50 le 1/2 kilo ; poules, 3 à 3,25 ; pintes, 3,50 à 3,75 ; canards, 3,50 ; oies grasses, de 5 fr. à 5,50 ; foies, de 18 à 20 fr. ; truffes, de 9 à 11 fr. ; lapins, 2 à 2,25 ; lapins de garenne, 4 fr. le 1/2 kil. ; lièvres, 5 fr. ; perdreaux, de 10 à 13 fr. la pièce.

Larnagol

Démision du maire. — M. Vinet, maire de Larnagol, vient d'envoyer sa démission à M. le Préfet. Nous regrettons cette décision, qui, toutefois, a été dictée par des motifs d'indépendance, de dignité.

Maire depuis cinq ans, administrateur impartial et dévoué, ami de l'ordre, M. Vinet avait acquis la sympathie de ses administrés. Nous osions espérer qu'un moment voulu, le Conseil municipal avec lequel il a si bien collaboré lui renouvelerait son mandat de maire, et lui continuerait sa confiance bien méritée pour mener à bonne fin une œuvre municipale bien commencée.

St-Pierre-Toirac

Foire. — Notre foire du 8 janvier a été favorisée par un temps magnifique ; aussi, il y avait divers marchands étalagistes.

Les porcelets se payaient de 40 à 45 francs par mois d'âge ; moutons et brebis, de 150 à 180 fr. pièce ; brebis et agneaux, de 230 à 280 francs.

Poules et poulets, 3,50 la livre ; lapins domestiques, 2 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; choux-fleurs, 3 fr. pièce ; oranges, de 0,25 à 0,50 pièce ; pommes, 0,75 la douzaine ; plants de choux, salades, etc., à des prix divers.

Livernon

Foire. — Notre foire, favorisée par un beau temps a été relativement importante. Voici les cours pratiqués :

Bœufs de travail, de 4.000 à 5.000 francs ; vaches, de 3.000 à 3.500 fr. ; bouvillons, de 2.000 à 2.500 fr., le tout la paire.

Veaux, de 5 à 6 francs le kilo ; brebis avec agneau de 230 à 250 fr. ; agnelles, de 130 à 150 fr. ; volailles : 7 francs le kilo ; cochons gras, de 5 à 6 francs le kilo ; petits cochons, de 100 à 140 francs.

Sousceyrac

Foire. — Notre dernière foire, favorisée par un beau temps doux, a été assez importante. Beaucoup de monde et nombreuses affaires traitées.

Voici un aperçu des cours pratiqués sur les divers marchés :

Bœufs de travail, de 4.500 à 5.500 francs la paire ; vaches de travail, de 3.500 à 4.000 fr. ; bouvillons, de 1.800 à 3.000 fr. ; selon âge et qualité ; vaches laitières, ou avec petit veau, 3.800 à 4.400 fr. le tout la paire.

Légère baisse sur les foires précédentes.

Veaux pour la boucherie, de 6 à 7 fr. le kilo ; hausse sensible sur ces derniers Cochons gras, en assez grande quantité, 210 à 220 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 120 à 180 fr. pièce, suivant grosseur et qualité ; brebis et moutons, mêmes cours que les foires précédentes.

Poules grasses, 3 fr. ; poulets, 3,50 le demi-kilo ; pigeons, 8 fr. la paire ; œufs, de 6,50 à 7 fr. la douzaine ; lapins domestiques, 3,50 le kilo ; beurre, de 5 à 6 fr. la livre, selon qualité.

fasse sentir aussi vivement sur tout le territoire français et notamment à la campagne. Notre pays serait vite repeuplé.

Bureau de bienfaisance. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, M. Antoine Gournou, de Couvert a été nommé membre de la commission administrative du Bureau de bienfaisance.

Chemin de Bonaguil. — Dans sa dernière séance, le conseil municipal de la commune de Soturac a approuvé les achats de terrain faits à l'amiable pour l'élargissement du chemin de grande communication numéro 18, dit de Bonaguil.

Il dispense M. le maire d'accomplir les formalités hypothécaires, aucune des parcelles achetées ne s'élevant à 1.500 francs.

Sept propriétaires n'ayant pas voulu accepter les prix offerts par l'administration, il y aura lieu d'occuper les terrains par voie d'expropriation.

Prayssac

Attribution de bourse. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Renée Flauiac, élève de notre école publique de filles, reçue brillamment au dernier concours des bourses, a obtenu de l'Etat une bourse annuelle de 900 francs pour l'Ecole supérieure de Montcuq.

Félicitations à cette jeune élève et à ses dévouées maîtresses.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conférence. — M. Bouglé, l'éminent professeur de sociologie de la Sorbonne, doit venir à Figeac, le samedi 24 janvier, donner à 20 h. 30, au Théâtre, une conférence publique sur la Société des Nations.

M. Bouglé a été au cours de ces dernières années, à travers l'Europe et l'Amérique, l'un des plus savants et des plus actifs propagandistes de la coopération intellectuelle internationale. Nul mieux que lui n'est qualifié pour montrer le rôle que doit jouer l'intelligence dans la pacification des peuples. Nous ne doutons pas que la population figeoise soit très nombreuse au théâtre le 24 janvier pour l'entendre.

Nous informons à temps nos lecteurs des conditions d'entrée à cette réunion. Mais d'ores et déjà les adhérents du groupement universitaire pour la S. D. N. et de l'Association française pour la S. D. N. sont assurés d'avoir leurs places réservées sur demande adressée avant le 20 janvier à Mme Guillard, institutrice au Collège, trésorière du groupe régional pour la Société des Nations.

Préparation militaire. — M. l'adjudant Delon prévient les jeunes soldats de la classe 1925, premier contingent, et ceux désireux de contracter un engagement d'appel que les examens sanctionnant le B. P. M. E. auront lieu à Cahors, caserno Bessières, les 14 et 15 mars, et que les cours ont toujours lieu les mardi et samedi de chaque semaine, de 20 à 22 h.

Bureau de P. E. P. à la sous-préfecture.

Marché hebdomadaire. — A cause de notre grande foire, qui aura lieu jeudi prochain, le marché de samedi n'a pas eu une grande importance. Voici les cours qui ont été pratiqués :

Œufs, 6 fr. 25 à 6 fr. 50 la douzaine (légère hausse) ; poules, 3 fr. la livre ; poulets, 4 fr. la livre ; lapins, 4 fr. 30 à 4 fr. 50 le kilo ; canards, 11 fr. le kilo ; oies, 12 fr. le kilo.

Fromage Cantal, 11 fr. le kilo ; beurre, 16 fr. le kilo ; petits fromages, 2 fr. 50 la douzaine.

Caharc

Nos pompes. — Nous faisons appel à la bonne volonté de notre municipalité pour que les pompes de la ville, et en particulier celle de la place de la Mairie et celle du Foirail, soient remises en bon état. Il faut pomper un bon quart d'heure pour faire monter l'eau ; c'est vraiment un peu long. Nous sommes persuadés que notre appel sera entendu.

Démographie. — Les registres de l'état-civil accusent pour l'année 1924 : Naissances : 27 ; Décès : 28 ; Mariages : 9 ; Publications de mariages : 17.

disse, au bord du trottoir, le grincement de roues d'un cab et, à la porte d'entrée, le tintement de la sonnette.

Je tressaillais au bruit, mais le docteur ne semblait même pas s'en être aperçu ; il ne bougea pas davantage quand, la porte ayant été ouverte, un étranger pénétra dans la chambre.

Le nouveau venu était encore jeune, de taille moyenne, de manières aisées. La caractéristique de son visage était une extrême pâleur et l'impassibilité absolue des traits.

Jamais il ne m'avait été donné d'observer une contenance plus apte à dissimuler une émotion quelconque que celle de cet individu, qui m'apparaissait du reste, pour la première fois.

Les yeux étaient à demi voilés par des paupières tombantes et semblaient regarder négligemment toutes choses, par les ouvertures d'un masque de cire.

Telle était la personne qui se tenait devant nous, froissant dans ses doigts la lettre du docteur.

— Vous m'avez fait demander, Messieurs ?

La voix était douce, le ton des plus polis.

— Vous appartenez à Scotland Yard ?

L'étranger s'inclina.

— Je me nomme Voakes, fit-il, Anson Voakes.

— Asseyez-vous donc, dit brusque-

ment le docteur, et veuillez écouter ce que j'ai à vous dire.

Le détective prit un siège, et le docteur retraça avec les plus grands détails ce qu'il m'avait expliqué une première fois.

Ayant achevé son rapport, il fit toucher à l'homme la grosseur de l'aisselle et lui montra la piqûre de la main.

— Maintenant, conclut-il, vous en savez autant que moi. Marchez !

— Maintenant, répéta Mr. Voakes en écho, je serais heureux d'écouter ce que cet autre gentleman peut avoir à m'apprendre — Mr. Wilkinson — Enchanté, Mr. de vous rencontrer — Le secrétaire du défunt ! — Merci. Assurément, vous pourriez, Monsieur, me fournir d'utiles indications.

J'ouvrais la bouche pour parler quand la porte s'ouvrit et la silhouette d'Umasaga se dessina sur le seuil. Immobile, il nous considéra un instant, les uns et les autres, comme s'il était surpris de nous voir assemblés, puis il disparut sans bruit.

— Puis-je vous demander qui est ce personnage ? interrogea Mr. Voakes.

C'est Umasaga, répondis-je, un docteur, un sorcier africain et le serviteur du capitaine Wilbram, neveu de Mr. Park. Le capitaine l'a ramené avec lui, quand il y a quelques mois, il est venu s'installer dans la maison de son oncle.

— Vraiment ! dit le détective. Un bel échantillon de l'espèce.

Le docteur, claquant ses mains l'une contre l'autre, fit entendre une exclamation violente :

— C'est clair, maintenant ! s'écria-t-il.

— Et ce capitaine Wilbram, continua le détective, est, dites-vous le neveu du défunt. Son héritier, probablement ?

— Je l'ignore, répliquai-je. Je ne connais pas d'autre parent à Mr. Park.

— Merci. Oserais-je vous prier, maintenant, de me dire ce que vous savez ?

Déférant à ce désir, je décrivis mon entrée en relations avec mon patron, l'arrivée de son neveu, leurs malentendus, leur retour subséquent à de plus cordiales relations, la conversation que j'avais, malgré moi, surprise le soir précédent, ma rencontre du matin avec Mr. Park et les circonstances de sa mort.

Je n'oubliai rien. Cet homme semblait doué de l'étrange pouvoir de vous arracher des confidences.

Ce n'est pas qu'il parlât beaucoup, mais avec ses yeux voilés, sa face marmoréenne, il obtint de moi une déposition plus complète et plus fidèle que n'aurait pu faire le plus habile interrogatoire.

— Merci, dit-il quand j'eus fini. Vous avez exposé les faits avec beaucoup de clarté. Maintenant, Docteur, veuillez me répondre : Je suppose que la pomme d'une canne ait été enduite d'une certaine quantité

du poison en question et qu'un homme légèrement blessé à la paume de la main se soit appuyé sur cette canne. Admettez-vous que la mort ait pu s'en suivre ?

— Possible. A moins, toutefois, ce que, de soi, que cet homme fût ganté, ajouta après réflexion le médecin.

— Naturellement. Vous étiez avec le défunt, M. Wilkinson, au moment de sa mort. Vous rappelez-vous s'il avait des gants.

— Certainement, m'empressai-je de répondre. Il achevait de les boutonner quand il est tombé.

— Je désirerais voir ces gants, dit Mr. Voakes.

Mrs Buckley, appelée, alla chercher les gants qu'on avait enlevés des mains du mort.

— Vous pourriez également nous apporter la canne de votre maître, suggéra le détective.

La femme de charge reparut bientôt avec les objets en question. Mr. Voakes choisit un des gants et l'interposa entre nous à la lumière de la fenêtre. Juste au centre de la partie interne du gant, un point lumineux apparut au travers d'une mince perforation.

Nous nous regardâmes le Docteur et moi. Le détective mit négligemment le gant dans sa poche.

— Voyons, maintenant, la canne, dit-il.

A l'aide de la loupe du Docteur, il en examina soigneusement la pomme.

— N'auriez-vous pas à la maison

des pinces, des tenailles ? demandai-je après avoir essayé, mais en vain de démonter la tête avec ses mains.

— Un atelier sous les combles, à l'usage du capitaine Wilbram, dites-vous ? Merci, Non, je préfère y aller seul. La seconde chambre à droite ? Je vous remercie.

Il sortit et reparut après quelques secondes d'absence, porteur d'une solide paire de pinces.

— Un atelier tout à fait bien agencé, dit-il. Le capitaine a sans doute le génie de la mécanique.

A l'aide des pinces, il débarrassa facilement le pommeau d'or.

Nous nous joignîmes à lui pour l'examiner, mais rien d'anormal ne se révélait dans sa construction. L'intérieur, à l'exception de la virole qui tenait à la tige d'ébène, était rempli de plomb et jamais, selon toute évidence, on ne l'avait démonté.

(A suivre)

Une sage précaution

C'est une sage précaution que de prendre un peu de Quintonine avant l'hiver, car en se fortifiant, on diminue naturellement les chances d'infection si nombreuses à cette époque, et l'on pourra éviter ainsi grippe, rhumes et bronchites. La Quintonine est d'un emploi facile ; il suffit de verser un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table et de prendre de ce vin fortifiant ainsi obtenu un verre à madère avant chaque repas. Son prix réduit invite tout le monde à en faire l'essai : 3 fr. Pharmacie Orliac à Cahors.

LA CANNE A POMME D'OR

Adapté de l'Anglais

PAR

E. Pierre LUQUET

CHAPITRE III

LE DÉTECTIVE VOAKES

Le docteur, pour toute réponse,

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns for 'Dernier revenu', 'Cours du 3 Janvier', and 'Cours du 10 Janvier'. It lists various financial instruments like 'Fonds d'Etat', 'Crédit National', and 'Ville de Paris'.

Chemins de fer

Table listing railway routes and fares, including 'Est 6 0/0', 'Nord 3 0/0', and 'Orléans 6 0/0'.

LES FEMMES DE GOUT trouvent dans PARIS-BRODERIE En vente partout le N° 1 fr. LES PLUS JOLIS DESSINS DE BRODERIE GRANDEUR D'EXECUTION AVEC DESSINS Décalquables AU FER CHAUD (Procédé Breveté)

MADAME, LE PETIT COURRIER DE LA FEMME CHEZ ELLE est GRATUIT PUISQUE CHAQUE N° CONTIENT UN BON-PRIME REMBOURSANT PLUSIEURS FOIS LE PRIX D'ACHAT Le Numéro 0.25 LE DEMANDER PARTOUT

Bibliographie

Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications François Telesco 39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Chemin de fer de Paris à Orléans L'Amérique du Sud Via Bordeaux Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement au port d'embarquement ou à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris.

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître dès la gare de départ.

Relations rapides et directes entre Paris-Quai d'Orsay, Port-Vendres et l'Algérie, Barcelone et l'Espagne.

Depuis le 1^{er} juin 1924, des relations rapides avec Wagon-Lits et voitures directes sont établies entre Paris, Port-Vendres et Barcelone.

Mise en vente d'Affiches Artistiques Grands Châteaux de la Loire Anboise, Blois, Chambord, Chaumont, Chenonceaux, Langeais, Saurmur, Ussé, Villandry. Sites et Monuments de la Côte Sud de Bretagne

Paris, au prix de 4 francs l'exemplaire (frais de port, 0 fr. 20 par affiche, en sus). Réduction aux Membres de l'Enseignement. LIVRET-GUIDE OFFICIEL Service d'Hiver 1924-1925

de la Compagnie, dans les Gares et Bureaux de Ville de son Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire. Pour le recevoir franco, adresser la somme de 3 fr. 40 au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, Paris (XIII^e).



Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des : ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

- LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles. MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants. MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

Le Phosphode GARNAL et le Corps Médical. Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

SERVICE D'HIVER 1924-25

Large table of railway timetables for winter 1924-25. It is organized into several sections: 'De Paris à Toulouse par Cahors', 'De Toulouse à Paris par Cahors', 'De Cahors à Libos', 'De Cahors à Capdenac', 'De Sarlat à Gourdon', and 'De Gourdon à Sarlat'. Each section contains multiple columns of train numbers, departure/arrival times, and station names.